

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 213

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

**ARTICLE 33**

À l'alinéa 120, substituer aux mots :

« mettre en conformité l'ascenseur ou les »

les mots :

« procéder à la mise en conformité de l'ascenseur ou des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.